



DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[30 juin 2026]

Date de la convocation

24 juin 2026

Date d'affichage

2 juillet 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 26

Procurations : 4

Votants : 30

Patrice GAUSSERAND, Maire, Daniel RIBES, Daniel BREIL, Joëlle BERTHOMIEU, Michel CARIVEN, Jennifer CHEVALIER, Laurent SQUASSINA, adjoints, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Jean-Brice TERZIEFF, Martine VIOLETTE, Bruno FOLMER, Eric BAILHE, Karine DEPETRIS, Nicolas AUTHESERRE, Corinne DARMANI, Bernard ROUQUETTE, Delphine GANTOIS-HENRY, Lahcene BAAZIZ, Virginie SIMON, Jean-Marc AGUERRE, Marie-Thérèse CIGLIANA, Thomas DOMENECH, Sylvie BAGUELIN, Claire VILLENEUVE, Jean MONCERET, conseillers

Absents et représentés : Isabelle DURANCEAU, Virginie PUECH, Peggy NOUVIALE, Christophe WATTRELOT

N° 089/ 2026

Absents : Christelle HARDY, Antony MOUSSU, Marie MONTELS,

Secrétaire de séance : Daniel BREIL

OBJET DE DELIBERATION : Festival du Livre : prise en charge des dépenses et recettes

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Festival du Livre se déroulera les 3 et 4 octobre 2026. Cette manifestation étant organisée par la commune pour un budget prévisionnel de 66 000€, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser le paiement par la commune de toutes les dépenses afférentes à cette manifestation, et notamment les frais de déplacement, d'hébergement et d'intervention des auteurs invités. Pour ces derniers, le règlement se fera au vu d'un contrat ou sur présentation d'une facture.
- d'autoriser l'encaissement des recettes des différents sponsors.

VOTES POUR : 30

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE le paiement par la commune de toutes les dépenses afférentes à la manifestation mentionnée plus haut, et notamment les frais de déplacement, d'hébergement et d'intervention des auteurs invités. Pour ces derniers, le règlement se fera au vu d'un contrat ou sur présentation d'une facture,

AUTORISE l'encaissement des recettes des différents sponsors,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

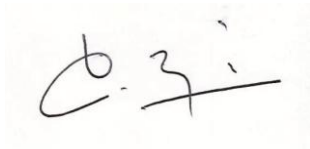
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Monsieur le Maire

Patrice GAUSSERAND

Le secrétaire de séance,

Daniel BREIL

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Breil', with a horizontal line extending from the end.

Fait à Gaillac le 1^{er} juillet 2026

Signé électroniquement par :
Patrice GAUSSERAND

Page 2 sur 2

Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20260701-089-2026-DE
Date de télétransmission : 01/07/2026
Date de réception préfecture : 01/07/2026